

# ZOOM SUR LE GEAB

## LA CERTIFICATION DE « GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT »



Une certification CAPEB de niveau 4, adaptée à la TPE du bâtiment et reconnue par France Compétences.

### POUR QUI ?



SECRÉTAIRES

SECRÉTAIRES COMPTABLE

ASSISTANTS ADMINISTRATIFS/  
COMMERCIAUX/RH

CONJOINTS SALARIÉ/  
CONJOINTS COLLABORATEUR...

### OBJECTIFS



**ORGANISER**

l'entreprise



**ÊTRE VISIBLE**

et communiquer



**GAGNER**

en crédibilité



**FACILITER LA PRISE DE DÉCISION**

du chef d'entreprise

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### COMPÉTENCES

Les compétences sont certifiées par bloc de compétences.

**Un bloc de compétence = un certificat officiel et reconnu par France Compétences**

#### ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT

- 1 SUIVI ET PRODUCTION**  
des données comptables, économiques et financières
- 2 ACCUEIL DES CLIENTS**  
et partenaires et préparation d'outils de communication
- 3 PRÉPARATION**  
de documents professionnels et organisation de l'accès à l'information
- 4 GESTION**  
des ressources humaines et hygiène qualité sécurité environnement

## BÉNÉFICES



### J'ACQUIÈRE DES CONNAISSANCES

pour mieux gérer mon quotidien aux côtés du chef d'entreprise



### JE METS EN PLACE DIRECTEMENT EN ENTREPRISE

ce que je vois en formation



### JE GAGNE EN CRÉDIBILITÉ

auprès des partenaires extérieurs, clients...



### J'ACCÈDE À UNE BOÎTE À OUTILS

spécifiquement adaptée à mon métier et aux entreprises artisanales du bâtiment



### J'ÉCHANGE AVEC DES COLLÈGUES

exerçant le même métier que moi sur nos pratiques en entreprise et je continue à partager à l'issue de la formation

## EN PRATIQUE

### ÉVALUATIONS RÉALISÉES SOUS FORME



→ **D'études de cas ou de QCM** en situation professionnelle tout au long de la formation



→ **D'un dossier** comprenant un diagnostic partagé et un plan d'actions du stagiaire présenté lors d'un **entretien oral** devant un jury de professionnels

### FORMATION Plus de **150** diplômés par an



→ D'une durée moyenne de **60 à 65 jours sur 2 ans**



→ Accessible sur l'ensemble du territoire



### VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) Pré-requis : avoir exercé un an d'activité en lien avec le GEAB

- Déposer une demande de recevabilité pour vérifier si le candidat dispose d'un an d'expérience en lien avec la certification visée (GEAB)
- Constituer un portefeuille de preuves permettant de justifier de l'ensemble des compétences requises pour la certification visée
- Présenter son dossier devant un jury composé notamment de professionnels du métier



## L'ACTION DE LA CAPEB

### LE GEAB REPRÉSENTE UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR VOUS AIDER À STRUCTURER ET RENFORCER LA GESTION DE VOTRE ENTREPRISE.

En certifiant vos compétences, nous vous offrons les outils pour gagner en crédibilité auprès de vos partenaires et clients, tout en facilitant vos prises de décisions quotidiennes.

**Ensemble, valorisons vos compétences et assurons l'avenir de vos entreprises.**

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.